

Finances

REF : DAF2014034

Signataire : GH

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du CRACL au 31/12/2013 pour la ZAC du Macreux

EXPOSE :

Conformément au Code de l'Urbanisme, le Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRAACL), arrêté au 31 décembre 2011, présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC du Macreux, est soumis à l'examen du conseil municipal.

L'aménagement de cette ZAC se situe dans sa partie finale. Les commercialisations de logements ont déjà eu lieu : 57 logements en accession à la propriété dans le programme Pierre Etoile à l'angle de la rue du Port et de la rue du Macreux ainsi que dans le Chemin du Macreux (septembre 2010 – mai 2011) ; 44 logements sociaux Paris Ouest Promotion – SA HLM du Moulin Vert. Les derniers travaux concernent l'aménagement du chemin du Macreux.

Jusqu'à présent la participation de la commune s'est élevée à 3 816 596 €. 500 000 € de reprise d'excédent a cependant été perçue en 2013, ce qui représente la principale évolution des masses financières enregistrée dans ce CRAACL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce CRAACL.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014034

Signataire : GH

OBJET : Approbation du CRACL au 31/12/2013 pour la ZAC du Marcreux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 300-5 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 avril 1989 décidant de confier à la SIDEDEC une convention de concession d'aménagement pour la revitalisation du quartier du Marcreux ;

Vu la convention de concession signée entre la commune et la SIDEDEC, rendue exécutoire le 6 juillet 1989 ;

Vu l'avenant n° 1, rendu exécutoire le 26 décembre 1990 ;

Vu l'avenant n° 2, rendu exécutoire le 5 novembre 1997 ;

Vu l'avenant n° 3, rendu exécutoire le 13 juillet 1999 ;

Vu l'avenant n° 4, rendu exécutoire le 10 octobre 2001 ;

Vu l'avenant n° 5, rendu exécutoire le 6 mars 2002 ;

Vu l'avenant n° 6, rendu exécutoire le 9 avril 2003 ;

Vu l'avenant n° 7, rendu exécutoire le 2 décembre 2003 ;

Vu l'avenant n° 8, rendu exécutoire le 14 février 2006 ;

Vu l'avenant n° 9, rendu exécutoire le 26 décembre 2007 ;

Vu l'avenant n°10, rendu exécutoire le 27 Mai 2009 ;

Vu l'avenant n°11, rendu exécutoire le 04 janvier 2009 ;

Vu l'avenant n° 12, rendu exécutoire le 05 juillet 2010 ;

Vu l'avenant n°13, approuvé par la délibération n°19 du 26 janvier 2012 ;

Vu l'avenant n°14, approuvé par la délibération n°432 du 19 décembre 2013 ;

Vu le budget communal ;

Considérant le projet de compte rendu annuel à la collectivité locale, présenté par SEQUANO Aménagement pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2013 ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le compte rendu annuel d'activité à la Collectivité locale présenté pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2012, réduisant le budget de l'opération à 25 435 000 €.

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI

